



Informations pour les entreprises et organisations intéressées

Ouvrir les portes du monde du travail

EAP Entraînement à l'activité professionnelle



Quelle est votre contribution ?

En tant qu'entreprise d'entraînement, vous offrez à ces personnes et durant une période déterminée la possibilité d'exercer le métier envisagé sous la forme d'un **entraînement à la pratique non rémunéré** dans des **conditions réelles**.

A la fin de l'EAP, vous conduirez un **entretien d'évaluation** et donnerez à la personne un retour sur son comportement, sa prestation et son aptitude au métier envisagé. Vous documenterez ces résultats dans un **certificat de travail**.

Quels sont vos bénéfices ?

Grâce à l'EAP, vous apportez une **contribution sociétale** importante et durable en facilitant l'accès au monde du travail à ces personnes. Grâce aux participant-e-s à la mesure EAP, vous pourrez bénéficier de personnes engagées qui mettent leurs **compétences** au service de votre entreprise.

L'EAP permet de créer un lien durable avec l'entreprise d'entraînement, voire éventuellement **son futur potentiel employeur**.

Il n'y a **aucun coût** pour l'entreprise.

Quelle est notre part ?

Le frac **se charge** de toutes les **démarches administratives**. Les personnes en EAP sont assurées pour les accidents professionnels par la SUVA. Si vous le souhaitez, nous vous aiderons à rédiger le certificat de travail.

Tout au long de l'EAP, une **personne de contact du frac** est à vos côtés et la personne en EAP est accompagnée par du personnel spécialisé du frac.

Nous serions ravi-e-s si vous pouviez proposer un EAP dans votre entreprise, toujours dans l'esprit d'une **solution gagnant-gagnant**.